

savoir ce qu'on va en retirer. Cela revient à jeter cet argent par les fenêtres.

Le premier ministre a dit que nous devons stimuler la productivité. Le secteur manufacturier du pays ne fonctionne qu'à 80 p. 100 de sa capacité, pourquoi alors le gouvernement stimule-t-il l'économie pour produire des marchandises que nous ne pouvons vendre?

Près de chez moi, il y a quelques semaines, l'INCO a licencié 3,400 ouvriers, cette mesure entrant en vigueur en février 1978. Aux termes du projet de loi C-11, elle obtiendra 10 millions de dollars pour stimuler sa productivité. J'ai suggéré que la société constitue des stocks de nickel, mais le premier ministre m'a répondu que le stockage n'était pas la solution parce qu'il fallait vendre le nickel. Mais je vous le demande, est-ce qu'en lui refilant 10 millions de dollars on l'aidera à vendre le nickel amassé jusqu'à présent? Pour aider l'INCO à vendre son nickel et à conserver les emplois en jeu, je lui donnerais volontiers 40 millions de dollars! Mais je sais que cet argent ne fera pas vendre le nickel, et pourtant, l'INCO empochera quand même cette subvention de 10 millions de dollars.

Le gouvernement va déboursier 1.2 milliard de dollars sans considérer la conjoncture économique, sans se demander si le secteur en question a besoin ou non d'être stimulé. Tout le monde y a droit, c'est carte blanche, c'est un système passe partout qui a échoué dans le passé, qui échouera aujourd'hui et qui, en fait, échouera toujours.

Le problème que soulèvent les licenciements effectués par l'INCO est très grave parce qu'il met en lumière les difficultés qui se posent dans la conjoncture économique canadienne, qu'il les place dans leur véritable perspective. Nous avons une économie basée sur les ressources naturelles. Nous avons pendant longtemps tiré notre subsistance de l'exploitation et de la vente des ressources de notre sol. Nous n'avons jamais pensé que nos ressources pouvaient nous ouvrir la porte de richesses encore plus grandes. Je vois ici le député de Don Valley (M. Gillies) qui, dans un grand discours prononcé à Toronto, a dit que nous ne devrions pas avoir honte d'être reconnus comme des bûcherons et des porteurs d'eau, que nous devrions vendre ces ressources.

**M. Gillies:** Je n'ai jamais dit cela.

**M. Rodriguez:** Voilà une attitude «généreuse» typique de M. Gillies. Nous n'avons jamais considéré ces ressources comme la clé pouvant libérer de plus grandes sources de richesse pour notre pays. Les subventions et les dégrèvements d'impôt consentis à des sociétés comme l'INCO n'ont servi qu'à accélérer l'exploitation des ressources du sous-sol. Elles ont extrait les minerais les plus riches et se sont enrichies très rapidement. Elles s'en vont maintenant au delà de nos frontières établir ce que l'on appelle dans le monde des sociétés, une «prédominance commerciale» dans d'autres minerais, en particulier les minerais de latérite.

● (2122)

J'ai récemment participé aux côtés du président de la société Noranda, M. Alfred Powis, à l'émission de radio *Sunday Morning*. Il a déclaré que si l'INCO n'était pas allée en Indonésie et au Guatemala, un autre pays l'aurait fait et il m'a demandé s'il ne valait pas mieux que l'INCO y soit allée. J'ai

### *Impôt sur le revenu*

été étonné, quelques jours plus tard, de voir dans un journal que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) avait fait valoir le même argument. Je me suis délecté de l'occasion qui m'était offerte de faire connaître ma réaction à ce genre de question, monsieur l'Orateur. J'ai répondu à M. Powis que c'était là un but légitime pour l'INCO. Si je faisais partie de son conseil d'administration je voudrais établir une prépondérance commerciale dans les minerais de latérite d'Indonésie et du Guatemala. On doit toutefois se demander si c'est un objectif légitime pour le Canada.

La raison d'être de notre gouvernement, de notre régime fiscal, de notre système économique est-elle de donner la prépondérance commerciale à l'INCO, à la Falconbridge, à la Noranda et à l'Alcan? Sommes-nous les marionnettes des sociétés? Je prétends que non, et tout député canadien digne de ce nom dirait de même. Aucun ne l'a dit, monsieur l'Orateur. Les députés d'en face ont rampé et ont ronronné comme des chats. Quand on agite la cataire devant leurs nez, ils ronronnent et ne disent rien à l'INCO.

Les objectifs de l'INCO sont-ils ceux du Canada? Prétend-on que ce qui est dans l'intérêt de l'INCO et de la Falconbridge est également dans l'intérêt des Canadiens? Je dis que non! Nous sommes pris, toutefois, et il nous faut continuer à leur consentir des dégrèvements d'impôt car elles tiennent une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes et elles menacent de fermer complètement si elles ne continuent pas à bénéficier de dégrèvements fiscaux.

Simplement pour faire voir jusqu'où peuvent aller certains députés des banquettes libérales, je vais citer le discours que faisait à Yellowknife le député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne) pour le compte du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Faulkner).

L'expérience récente nous montre que la perspective de grands travaux constitue une base de développement économique bien incertaine. Et même lorsqu'un grand projet finit par démarrer, il risque d'avoir peu de retombées pour l'économie locale, ou encore de l'assevir à une monoactivité économique. Voyez ce qui se passe à Sudbury aujourd'hui, voyez ce qui est arrivé au Yukon pendant la grève d'Anvil. Il faut cesser d'accrocher nos espoirs de développement à long terme de l'économie du Nord sur la seule exploitation des ressources non renouvelables.

Or voilà bien près d'une cinquantaine d'années que les libéraux ravagent le pays, et le député l'avoue. Ils ont bradé nos ressources. Ils ont axé leurs politiques sur l'exploitation de nos richesses non renouvelables, sans se demander si cela était conforme à un schéma de développement ou à une stratégie économique nationale. C'est pourtant ce qu'il faut définir en premier lieu avant d'attribuer un rôle à l'exploitation de nos ressources.

Lorsque l'INCO est venue au Canada, elle se trouvait être la dernière entreprise de J. P. Morgan à ne pas avoir été décartellisée. Il l'a installée au Canada en 1928 parce qu'à ce moment-là le gouvernement américain commençait à démanteler les monopoles. Le Canada, aurait-il dit, est un refuge contre les forts taux d'imposition et la loi anticartel. Le magazine *Forbes* aurait pu ajouter une autre qualité, celle de n'accorder aucun rôle aux pouvoirs électifs, provinciaux ou fédéraux, dans la planification économique ou dans la définition des responsabilités sociales.